

Lekha Dodi n° 426

www.cejnice.com

Le mot du RAV :

« La voix du Choffar »

« Béni sois-tu ... qui nous a ordonné « *Lichmoa kol Chofar* », littéralement « d'entendre dans la voix du Choffar ». La formulation de cette bénédiction est surprenante, est-ce-que le Choffar a une voix ? Quelle est cette voix du Choffar que Hachem nous ordonne d'entendre ?

Etudions les versets de la Torah :

Vayikra, ch 23, ver 24 : « *Parle aux Bnei Israel en disant : »Au septième mois (Tichri), le premier jour du mois (Roch Hachana) aura lieu pour vous un repos solennel, souvenir de la Térouah, convocation sainte. »*

Généralement les Mitsvoth sont dictées par un ordre impératif, exemple : « *Honore ton père et ta mère, Souviens-toi du jour du Chabbat, Tu aimeras l'Eternel ton D....* »

Cependant pour la Mitsvah de la sonnerie :

- Premièrement la Torah ne mentionne pas l'ordre impératif d'entendre le Choffar.
- Deuxièmement l'objet pour accomplir la Mitsvah, le Choffar, n'est pas cité.
- Troisièmement, la Tékiyah, son continu qui précède et suit la Térouah n'est pas précisé.

La réponse se trouve dans la Mitsvah du Yovel, la cinquantième année, date à laquelle, les esclaves retrouvent leur liberté et les biens immobiliers reviennent à leurs propriétaires :

Vayikra, 25,9 : « *Tu feras retentir (Tekiah) le choffar Térouah, le septième mois, le dixième jour, jour de Kippour, vous ferez retentir (Tékiyah) le Choffar dans le pays. »*

De même que l'esclave retrouve sa liberté physique au son du Choffar, ainsi le corps de l'homme, esclave des tentations du Yetser Hara, doit le jour de Roch Hachana retrouver sa liberté spirituelle.

Le Choffar, corne de bétier, nous rappelle le sacrifice d'Issac ; il doit nous inspirer à la Messirout Nefech, le dévouement pour se libérer de l'emprise du Yetser Hara.

La Tékiyah et la Térouah sont porteuses d'un message, d'une voix comme il est dit à propos d'Avraham Avinou : Béréchit 21, 12 : Hachem lui ordonne : « *Chéma Békolah : écoute sa voix. »*

Rachi explique : « Ecoute la voix divine qui se trouve dans Sarah, ton épouse. » C'est de cette expression que nos maîtres se sont inspirés pour formuler la bénédiction « *Lichmoa Békolah Choffar* » : « *Entends dans la voix divine du Choffar*, c'est-à-dire l'intériorité des sonneries. »

En effet, la Tékiyah correspond à une exclamation qui nous invite à nous libérer de l'emprise du Yetser Hara. Térouah, c'est le regret d'être soumis à la force du mal, et enfin Tékiyah, dernière exclamation, il faut se libérer définitivement.

Puissions-nous entendre la voix du Choffar qui nous ordonne de retrouver notre liberté spirituelle.

**Rav Moché MERGUI
ROCH HAYECHIVA**

Parachat

Nitsavim / Vayeilekh'

Horaires CHABAT Nice et Régions

Vendredi 3 Sept 2010

Hadlakat Nérote.....19h45
Chékia.....20h03

Samedi 4 sept 2010

Fin de Chabat.....20h45
Rabénou Tam.....21h20

Parution dédiée à la mémoire de RAV RINGER zal

**Mesdames,
mesdemoiselles**

**cours exceptionnel
avant
ROCH HACHANA**

**le
Lundi 6 Septembre
2010
au CEJ a 14h30**

sur le Thème

**« Comment faire
une bonne Téfila »**

Le Vidouy et les paroles interdites le Shabbat

D'après la stricte *Halakha*, il suffit d'avouer l'existence de la faute sans pour autant l'expliciter. Ainsi en disant juste « *'hatati* / j'ai fauté », celui qui prononce ces mots se rend quitte de la *mitsva* du « *vidouy* / confession » [Mishna Beroura 607, 5]. Toutefois, pour que le *vidouy* s'inscrive dans un véritable processus de *Techouva*, il convient de dépasser ce stade. Dans cet esprit, le Rav S.R Hirsh enseigne qu'il est indispensable de prononcer avec ses lèvres tout ce qui se trouve dans son cœur. L'objectif de cette action est de se retrouver face à face avec les causes des fautes afin de pouvoir les dépasser. [‘Horev 79, 1].

Tout avouer à Dieu -et non aux autres hommes- constitue le premier pas de la *Techouva*. Le *vidouy* est un préalable obligatoire aux autres étapes de ce long processus. En fonction des fautes et des contextes, la *Halakha* établit une distinction entre le *vidouy* à voix basse et le *vidouy* à voix haute. Par contre, il n'est jamais question de *vidouy* par la pensée. L'objet de la confession doit être prononcé explicitement. Le véritable aveu doit nécessairement se concrétiser par l'acte de la parole. Pourquoi ? Puisque la *mitsva* du « *vidouy* / confession » se situe dans le cadre d'une relation exclusive entre l'homme et son créateur, pourquoi ne pas se contenter de l'accomplir par la pensée ?

Le Shabbat, la *Halakha* interdit de parler de ses affaires. Même les occupations journalières qui ne nécessitent l'accomplissement d'aucune *melakha* [travail shabbatique] ne doivent pas être évoquées [Or HaHaïm 306, 1]. Toutefois, cet interdit n'existe que pour la parole interdite. Même si cela n'est pas conseillé à priori, il est autorisé de penser à ses occupations [O'H 306, 8]. Au-delà de l'argument scriptural, cette distinction entre ces deux cas soulève une problématique sur le plan des idées : Quelle différence existe-t-il entre la parole et la pensée ?

Notons par ailleurs qu'il existe selon la *Halakha* une catégorie intermédiaire se distinguant à la fois de la parole et de la pensée : la lecture. Prenons un cas concret : Si quelqu'un doit prendre l'avion le dimanche matin, trois questions vont alors se poser durant le Shabbat : Peut-il demander à un ami de l'amener à l'aéroport le lendemain matin ? Peut-il réfléchir vers quel ami se tourner pour l'accompagner ? Et enfin, peut-il vérifier l'heure de son vol sur son billet d'avion ? La parole, la pensée, et la lecture... trois actions que nous accomplissons constamment sans forcément réfléchir à leur véritable sens.

En pratique, seule la simple pensée sera permise. La lecture du billet d'avion sera par contre interdite. D'après le Rosh, la raison de cette interdiction est liée à celle de parler de ses affaires [voir M.B 307, 51]. En parlant d'un sujet lié à mes occupations ou en lisant un papier en rapport avec mes affaires, je me détache du Shabbat. Mon esprit n'est plus dans ce jour volontairement séparé des autres, mais dans ma semaine de travail habituelle. Dès lors, la question de départ revient : pourquoi ne peut-on pas dire la même chose au sujet de la pensée ? Suis-je encore pleinement dans mon Shabbat lorsque mes pensées refont le trajet de ma maison à l'aéroport ?!

Le point commun de la parole et de la lecture est que tous deux sont un support. Qu'il s'agisse d'un support écrit ou oral, le cerveau se concentre davantage grâce à lui, donnant ainsi une véritable consistance aux pensées s'y rattachant. Par contre, la pensée dénuée de support n'arrive pas à rester fixe dans le cerveau. Les pensées partent et reviennent sans avoir eu le temps de prendre forme, de devenir réels.

Cette idée permet donc d'expliquer à la fois les lois concernant les propos interdits le Shabbat et celles du *Vidouy*. Dans le premier cas, la pensée va être autorisée car elle ne concrétisera pas le sujet interdit. Elle ne lui donnera aucune réalité. Dans le second, la pensée sera interdite justement pour la même raison : Penser à la faute ne suffit pas à lui donner de la consistance. Pour se retrouver face à face avec les causes de ses erreurs, comme l'enseigne le Rav Hirsh, il ne faut pas se contenter d'y penser, il faut en parler. La parole est alors créatrice d'une réalité que j'ai besoin de reconnaître pour m'y mesurer. L'objet du *vidouy* devient palpable. Il n'est plus possible de le voir sans le regarder, la parole étant à l'expression de la pensée ce que le regard est à l'expression visuelle. Or, ce n'est que par un regard franc que la prise de conscience s'avère efficace. Ce n'est qu'ainsi que peut naître le sentiment de honte, partie intégrante du processus de *Teshouva*.



Les jours de Chabat et kipour sont de la plus grande élévation.

Le Yérouchalmi raconte qu'un jour Ah'ère passait derrière le Temple lorsqu'il chevauchait sur son cheval le jour de kipour qui tombait Chabat. A ce moment là il entendit une voix céleste qui se dégageait du sanctuaire et annonçait « mes enfants faites téchouva, sauf Ah'ère ! ». S'il entendit cette voix précisément en ce temps (ndlr : et en ce lieu) c'est parce qu'il y a des niveaux de perception qui dépendent du lieu ou du temps où l'on se trouve. Il y a des hommes qui ont cette sensibilité et ressentent la perception adéquate au lieu ou au temps en lesquels ils se trouvent, de ce fait ils se détachent de la matière (ndlr : pour ne pas qu'elle soit un écran à cette dite perception). C'est ce que dit D'IEU à Moché « ôte tes chaussures, le lieu où tu te tiens est saint » - Chémot 2-5. Au Yérouchalmi Démaï il est dit que les ignorants ne mentent pas Chabat, on peut donc leur faire confiance lorsqu'ils déclarent qu'un aliment est cachère.

Chana Tova

תבש נסח

Chabat et Kipour

d'après Rav Aryé Zeev Gurwitz zal « Méoré Chéarim »

Si l'homme se trouve dans un lieu ou un temps sacré et ne ressent rien, il est sans plus beaucoup d'espérance. C'est ce qu'a déclaré Ah'ère en précisant que le jour de Kipour il entendit derrière le sanctuaire une voix céleste. Mais d'un autre côté il resta indifférent à tout ça alors il fut déclaré qu'il ne peut faire téchouva.

Le chabat qui est entre Roch Hachana et Kipour s'appelle « le chabat de la téchouva », certains expliquent que le sens même du chabat c'est de faire téchouva ! Effectivement en semaine l'homme est submergé de matière, cette matière qui est la cause de toutes ses fautes. Le Chabat l'homme se détachant de cette matière retrouve son niveau initial et peut aspirer à des niveaux plus élevés. Les lettres hébraïques formant le mot chabat sont les mêmes lettres formant le mot téchouva !

Dès lors on peut comprendre l'enseignement du Midrach qui dit qu'au moment où Kaïn annonce à son père Adam que D'IEU a accepté sa téchouva (ndlr : après avoir tué Hévèl son frère) ce dernier récita « mizmor chir léyom

hachabat » ! Le Chabat même était sa téchouva. Rentrer dans la dimension du Chabat c'est le premier pas vers la téchouva. Et lorsque chabat tombe kipour (ndlr : comme cette année) la dimension de kédoucha et de téchouva est inestimable, l'homme peut alors atteindre le niveau des anges. Comme dit le Midrach : le Satan lui-même est impressionné de voir que le peuple juif atteint le niveau des anges et n'est donc plus en mesure de les accuser. Le niveau des anges c'est être détaché de la matière, du désir, des énergies sombres, de la haine, de la jalousie etc.

Selon le Saba de Kelm le jugement de l'homme en ces jours c'est de voir son rapport avec la téchouva ! Ses fautes l'éloignent de la téchouva, ses bonnes actions le rapprochent de la téchouva.

Nos Sages enseignent que « si les Enfants d'Israël gardent deux chabat correctement ils connaîtront la rédemption immédiatement » - traité Chabat 118b. On peut rapporter cet enseignement au jour de kipour qui tombe chabat.

Le C.E.J.
présent et au service de la
communauté depuis 35 ans !

*Le lekha Dodi de cette semaine est dédié
à la mémoire de nos disparus :*

Madame Zerada Kalifa zal

Monsieur Bellis David zal

Décédé le 25 av 5758

Ouaknin Yanna zal

Décédé le 17 teveth 5767

Belli's Chlomo zal

Décédé le 2 chevath 5770

Azoulay Yaël Messaouda zal

Décédée le 6 adar 5761

*Le Lekha Dodi de cette semaine est offert par
Monsieur et Madame Armand Lévy de Bellefort*

A la mémoire de Madame Odette Lévy née Grumbach zal

Décédée le 14 eloul 5760

Le mois de Tichré est riche en mitsvot et donc en halah'ot : yom tov, roch hachana, chofar, kipour (qui doit jeûner, qui est dispensé du jeûne – comme les malades), soukot, loulav etc...

Pour vos questions vous pouvez contacter

- **Rav MERGUI : 0610114302**
- **Rav IMANOUËL : 0615131378**
- **Rav ELIYAHOU : 0611600351**

www.cejnice.com

retrouvez nos vidéos

- **Téchouva, un retour vers soi.**
- **A Roch Hachana qui juge l'homme ?**
- **Le Loulav, une leçon d'éducation.**

“Yitsh’ak et la lune”

D’après Maran Hagaon Rav Ovadya Yossef chalita « Méor Israël-Dérouchim »

*L*e Midrach dit : « Toute l’année le Satan critique Israël auprès de D’IEU et D’IEU le repousse jusqu’à Roch Hachana. Arrivé Roch Hachana le Satan revient à la charge pour condamner Israël et est accompagné du soleil pour témoigner des fautes d’Israël. D’IEU le repousse puisque toute accusation ne peut se faire qu’en présence de deux témoins. Le Satan va alors chercher la lune mais ne la trouve pas, elle est couverte (Roch Hachana se fête au début du mois lorsque la lune n’est pas visible) ».

*I*l y a lieu de s’interroger du comportement de la lune qui se cache et ne vient donc pas témoigner des fautes d’Israël, voilà qu’en ce qui concerne le jugement divin il n’y a point de favoritisme ! D’autant plus que la loi de la Tora veut qu’une personne détenant une information à l’égard d’autrui se doive de venir témoigner ?

*L*e Choulh’an Arouh’ précise que le devoir de venir témoigner n’incombe au témoin uniquement si son témoignage aura une conséquence pour l’accusé ; le témoignage de la lune est inutile puisque même coupables nous sommes appelés « les enfants de D’IEU », et D’IEU ne veut pas châtier Israël. Cette appellation nous revient même lorsque nous sommes fauteurs en suivant l’opinion de Rabi Méir s’opposant à Rabi Yéhouda. Le Rachba fixe la halah’ comme Rabi Méir. Rajoutons que le devoir de venir témoigner ne s’impose seulement si on invite le témoin à se présenter au tribunal, comme précise encore le Choulh’an Arouh’, or la lune n’est pas invitée puisqu’elle se cache.

*A*u traité Chabat 89b la Guémara nous enseigne que la nuit est propre de toute faute puisqu’elle a été donnée pour dormir, les fautes ne se commettant seulement en journée. Le

témoignage du soleil veut dire qu’Israël commet des fautes en journée. L’absence du témoignage de la lune veut dire qu’Israël ne faute pas la nuit. C’est ce que disent nos Sages au Midrach « notre Père Yitsh’ak est comparé à la lune », il est donc un bon défenseur pour Israël. On peut expliquer ainsi la strophe du chant ôked véanékad qui dit « que le monde ne soit pas sans lune » ! De ce fait si nos nuits sont souillées de souillures inestimables comme : les cinémas, les boîtes de nuit etc., la lune se rangera du côté du soleil pour nous attaquer. Nous devons faire téchouva pour affaiblir nos accusateurs. Le son du chofar est un moyen qui nous est attribué pour déstabiliser le Satan et l’empêcher de nous accuser ; comme l’enseigne le Talmud au traité Roch Hachana 16a « nous sonnons du chofar avec une corne de bœuf en souvenir du ligotage de notre Père Yitsh’ak ». Nous rappelons tant en ce jour cet épisode parce qu’un évènement passé est d’une grande influence chaque année à la même date où il s’est produit, et ce aussi bien dans le négatif que dans le positif (ndlr : on peut encore expliquer – comme le Rav a développé Yitsh’ak est le symbole de la lune, de la non accusation, c’est la raison pour laquelle le jour de Roch Hachana nous rappelons tant Yitsh’ak...).

*R*abi Yéhochouâ dit que le monde a été créé au mois de nissan, on peut s’étonner d’après cela pourquoi nous sommes jugés au mois de Tichré (six mois séparent nissan et tichré) ? En réalité D’IEU a fixé Roch Hachana durant la période où il avait pardonné la faute du veau d’or... Cette période est choisie puisqu’elle rappelle le ligotage de Yitsh’ak qui s’y déroula. « Le jour du ligotage de Yitsh’ak, notre Père Avraham implora D’IEU pour qu’IL ouvre les portes de la prière et de la rédemption en cette période. D’IEU acquiesça sa requête et fixa le jour de Kipour », explique le Yalkout Réouvéni. Nous lisons également le passage de la Tora relatant le ligotage de Yitsh’ak en ce jour de Roch Hachana.

Les voies du yetser hara

D'après

Rav Ben Tsion Aba Chaoul zal

« Or Létsion – Moussar »

L'ombre de la faute :

« Âkavya ben Mahlalel enseignait : regarde trois choses et tu n'en viendras pas à la faute : sache d'où tu viens, vers où tu te diriges, et devant qui tu donneras des comptes etc. » - Avot – 3,1. L'auteur a employé l'expression "lidé âvéra" pour dire que ces choses éloignent l'homme pas seulement de la faute mais de tout ce qui s'apparente à la faute, on appellera ça "l'ombre de la faute", ou encore "la anse de la faute". Ce qu'on fait n'est pas toujours une faute mais nous conduira fatalement à la faute et de cela l'homme doit également s'éloigner. L'éloignement se fera dans le "regard" de ces trois choses, le verbe employé par le Maître est "histakel" ce qui fait référence à un regard méditatif animé d'une grande profondeur. Ce regard ressemble à celui qui veut acheter un costume il va analyser l'habit sur tous ces aspects pour s'assurer de sa convenance et ne se suffira pas d'un regard superficiel.

Les petites fautes :

Rabénou Yona conseille, dans son treizième principe de la téchouva, de considérer les "petites fautes" comme des fautes graves, il développe qu'une des raisons c'est pour éviter que le yetser hara incite l'homme à transgresser les petites fautes pour ensuite le conduire aux plus graves. Le Rav Yitsh'ak Alafia zal disait : ne croyez pas que seul celui qui prend la voiture le jour de Chabat est transgresseur du Chabat, même celui qui court sans nécessité en ce jour, ce qui est interdit comme le stipule le Choulh'an Arouh', est également un transgresseur du Chabat. C'est un exemple de petites fautes où l'homme transgresse facilement. Rabi Chimon ben Lakich disait que ces petites fautes poursuivent l'homme jusqu'au jour du jugement final (traité Avoda Zara 18a). On retrouve ces petites fautes dans la parole par exemple lorsqu'on interroge quelqu'un sur la

raison de son absence de pratique d'une mitsva il répond "ça c'était pour avant, aujourd'hui les choses ont changé". C'est là un exemple d'une parole anodine qui renferme néanmoins du reniement de D'IEU ; comme ceux qui disent encore "la Tora est trop sévère...".

Fauteur et incitateur :

Rabi Yéhochoua ben Lévy enseignait : l'homme doit arriver tôt à la synagogue pour prier pour être compté parmi les dix premiers qui constituent le minyan, ainsi il aura un salaire équivalent au nombre de personnes qui participeront à la prière ! Ce calcul est juste également pour celui qui incite les autres à la faute, par exemple il empêche d'une façon quelconque une personne d'aller étudier la Tora, il partagera les dégâts de sa faute.

Pack de fautes :

Le Midrach rapporte au nom de Rabi Nathan et Rabi Ah'a au nom de Rabi Simone « si tu as fait un paquet de fautes fais en parallèle un paquet de mitsvot ». Il y a des fautes individuelles mais il y a des fautes qui entraînent un paquet de fautes comme par exemple la médisance. Si on dit ne serait ce qu'une petite parole mauvaise à l'égard d'autrui il risque d'en subir de très lourdes conséquences pour son travail, ce qui l'entraînera à changer de lieu d'habitation où ses enfants risquent de se dégrader moralement et de la Tora. Les Sages préconisent donc de faire un paquet de mitsvot, c'est-à-dire, suivant ce schéma, une mitsva de laquelle découlerait une multitude de biens. En général la mitsva corrective doit être du même ordre que la faute destructrice.

Doute de la faute :

Lorsque l'homme se trouve dans une situation où il y a un doute d'interdit il pourrait être séduit à trouver de nombreux prétextes pour tendre vers la permission. Ces prétextes sont souvent dénués de toute vérité et cachent une mauvaise foi. Dans ce contexte le danger est énorme puisque l'homme ne distingue jamais son erreur vu les excuses qu'il invente. Il faut être très vigilant de ne point transgresser une faute dans le doute.

Yetser Hatov (1^{ère} partie) – d'après le *Chla Hakadoch zal*

Ndlr : on a toujours tendance, à juste titre, à condamner les effets maléfiques du yetser hara – mauvais penchant, pulsion, énergies sombres etc., on omet cependant de faire l'apologie du yetser hatov. C'est un tort !

Je vous propose une étude fabuleuse basée sur les écrits du

Rav Yéchya Halévy Horovits zal dans son

« Chéné Louh'ot Habérite » - Rav Imanouël Mergui

Les philosophes ont distingué trois types de **désir** (*ndlr : le sujet du yetser hara/yetser hatov se joue dans le thème passionnant du DÉSIR*) : 1) le "tov" – bon, 2) le "moïl" – celui d'intérêt bénéfique, 3) le "ârève" – l'agréable.

Le troisième est celui du corps qui désire les choses agréables et douces, c'est le désir de la nourriture, de la sexualité et de toutes les autres envies. Leur surconsommation est mauvaise, malgré tout le corps les veut.

Le second veut que par voie de réflexion l'homme abandonne les désirs néfastes du corps et ne prend que ce qui est bon. Ceci est déjà un niveau élevé mais il n'est pas éternel (*ndlr : puisque rattaché encore au corps*) puisqu'il disparaît avec la mort.

Le premier, est celui qu'on trouve chez lez hommes animés d'une grande piété, c'est le désir (*ndlr : qui est bon en lui-même on dira celui qui est intrinsèquement bon*) de se relier fortement à la Tora et aux commandements divins et d'agir comme ce qui est bon aux yeux de D'IEU, toute la vie durant. Ceci est le bon.

(*ndlr : il me semble qu'il soit important de noter que ces trois catégories de "désir" peuvent se trouver chez chacun. Parfois on recherche une consommation sans limite. Parfois pour cette même consommation ou pour une autre consommation on se limitera et consommera avec parcimonie. Et parfois on se consacre à quelque chose de plus recherchée que de la consommation matérielle. Vivre pour manger ou manger pour vivre. Continuons : vivre pourquoi ? pour consommer !? vivre pour donner un sens à la vie autre que synonyme de "matière, charnel etc."*)

On dira donc que le yetser hara c'est celui qui, comme les animaux, recherche de façon extrême ce qui est agréable quand bien même nuisible au corps. Et, le yetser hatov c'est celui qui se lie au bien de façon extrême. De ce fait celui qui est à la recherche de la deuxième catégorie et l'homme intermédiaire : s'il recherche les plaisirs matériels en restant dans l'équilibre et en s'éloignant de la surconsommation mais ceci pour vivre une vie vaine – celui-ci tend vers le yetser hara ; par contre, s'il recherche le "moïl" pour acquérir santé afin de se consacrer au service divin – celui-ci tend vers le yetser hatov. C'est là que se joue le choix de l'homme (*ndlr : la böh'ira – libre arbitre c'est 1) comprendre qu'il faut vivre dans la non surconsommation de la matière, 2) pour se consacrer à une activité qui surpassé voire transcende la matière*).

Le H'IDA explique : Les sons du chofar sont composés de trois types de son, 1) tékiâ : son continu – cela rappelle que D'IEU a créé l'homme droit pour le servir, 2) chévarim : trois petits sons – qui font référence à toutes les cassures de l'âme (chévarim de la racine chévira – cassure), 3) térouâ : neuf sons saccadés – qui symbolisent les multiples fautes de l'homme sur lesquelles il doit gémir.

Cependant à Roch Hachana l'homme peut faire téchouva et revenir à son état initial – ce qui est représenté par le dernier son long et continu.



ROCH HACHANA

Par *Rav Imanouël Mergui*



La pomme dans le miel. Tout le monde l'aime, du bébé au grand-père. **Elle est devenue le symbole du jour de l'an juif ! INCROYABLE ! IMPRESSIONANT ! INIMAGINABLE !**

Elle a d'ailleurs marqué le juif le plus lointain, plus que le chofar !!! Plus que les prières de Roch Hachana !!!

Le Chofar... Ce son profond qui touche une certaine sensibilité quasi inconsciente de l'être et qui définit le moment exacte du jugement, selon Rav Israël Salanter ztsal.

Y-a-t-il un rapport entre cette pomme mielleuse et ce chofar ?

Deux éléments si différents !

La pomme : le végétal,

Le miel : produit de l'animal – l'abeille, contracté depuis le végétal,

Le chofar : issu de l'animal - corne du bétail.

Impressionnant cette conjugaison du végétal/animal en ce jour du jugement.

Jour du jugement pour toutes les créatures divines.

Jour de la grossesse du monde – après avoir sonné du chofar on chante dans toutes les communautés du monde « hayom harate ôlam ». Le monde a été créé à l'image de la naissance de l'homme, il a sa gestation appelée ici "harate" du mot "hérayon" – grossesse. C'est au moins une image qui touche l'homme, nous avons tous quelque chose avec ça, d'ailleurs tous les êtres naissent c'est un point de départ commun. Reste à savoir qu'est-ce qu'on va faire avec cette naissance. Va-t-on rester un légume – comme la pomme ? Ou un animal – comme l'abeille ou le bétail ? La naissance de l'être n'est pas une fois dans la vie, c'est quelque chose qu'on doit revivre chaque instant, au moins une fois par an en ce jour de Roch Hachana. Cette coutume de manger une pomme trempée dans le miel est rapportée dans le Rama O'H 583-1 au nom du Avoudraham. Il explique qu'on se souhaite « que l'année se renouvelle sous le signe de la douceur ! ». Voilà ce qu'on espère une année douce ! C'est le voeu du juif en ce jour du jugement : LA DOUCEUR ! Ceci paraît étonnant, Roch Hachana est pourtant le premier jour de la téchouva ? Le jour du jugement ? Le jour de la prière où on demande TOUT à D'IEU : santé, parnassa, chalom ? On demande tout mais on oublie cet ingrédient, je veux dire la douceur, qui va nous donner la possibilité d'avoir ce TOUT demandé. Tout ce qu'on demande et tout ce qu'on fait découle de cette vertu que représente la douceur. Prenez l'exemple du couple : un couple où la douceur se fait rare c'est un couple tanguant. La même chose quant au rapport parents/enfants etc.

Le Michna Béroura rapporte « qu'en vue de cette coutume certains ont l'habitude de ne pas consommer des aliments piquants ; tout ceci est fait pour débuter l'année sous un bon signe **c'est pour cela qu'il est évident qu'en ces jours il faut être très vigilant de ne point s'enflammer de colère**, en plus de la gravité de la faute de s'énerver, afin de connaître ce bon signe, il faudra être seulement joyeux et avoir confiance en D'IEU animé de téchouva et bonnes actions ». Le Ben Ich H'ai (rapporté dans Yalkout Yossef) le dit en ces termes « l'homme doit s'efforcer de maîtriser son yetser hara afin de ne pas arriver à la colère et à la rancœur, plus particulièrement en ces jours de Roch Hachana, comme dit le verset "le patient est mieux que le puissant, celui qui se maîtrise est mieux que le guerrier qui fait des conquêtes" ».

Roch Hachana = Douceur = Joie + confiance + téchouva + bonnes actions !

Roch Hachana # colère, rancœur, mélancolie.

Voilà ce qu'en renferme la "pomme dans le miel". Et si par mégarde on fait l'économie de ce programme on devient un taureau dangereux – for est de constater que le chofar qui est la corne d'un animal (de préférence corne de bétail) ne peut être fait par la corne de la vache !!!

Eh bien oui, c'est bien cela Roch Hachana : montrer qu'on est capable non pas seulement de se souhaiter de la douceur mais de vivre en conséquence, de prouver et de montrer qu'on peut se contenir, de ne pas vivre comme un légume, comme un animal, mais comme un homme digne de ce nom.

Tout le monde aime la pomme trempée dans le miel, parce qu'elle représente cette douceur que tous ont vécu dans les bras de leur maman étant bébé voire dans son ventre.

On attend de D'IEU qu'IL soit doux avec nous – soyons doux avec les autres.